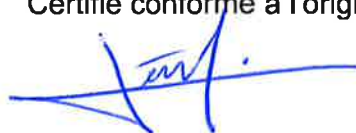


COMPTE DE RESULTAT	IDIA	Arrêté au 31/12/2023	Arrêté au 31/12/2022
(en euros)			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production vendue biens et services		29 793 674	25 201 333
<i>Ventes de biens et services</i>		28 987 992	24 798 462
<i>Autres produits d'exploitation</i>		805 682	402 870
Reprises de provisions et transferts de charges		1 520 754	187 216
Autres produits		-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		31 314 428	25 388 549
CHARGES D'EXPLOITATION			
Salaires et charges sociales		13 815 841	9 808 078
Autres achats et charges externes		6 462 841	6 947 584
<i>Autres charges externes liées à la mise à disposition de personnel</i>		246 664	139 214
<i>Autres charges externes liées à l'activité</i>		16 733	457 622
<i>Autres achats et charges externes liés au fonctionnement</i>		6 199 444	6 350 749
Impôts, taxes et versements assimilés		1 120 665	741 488
Dotations aux amortissements sur immobilisations		314 679	311 060
Dotations aux provisions sur actif circulant		-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		539 281	1 853 280
Autres charges		-	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		22 253 308	19 661 491
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		9 061 120	5 727 058
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		-	-
PRODUITS FINANCIERS			
De participations et TIAP		-	-
D'autres créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		234 155	18 494
Reprises de provisions et transferts de charges		-	-
Différences positives de change		104	51
Produits nets des cessions de VMP		259 335	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		493 595	18 545
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et provisions		-	-
Intérêts et charges assimilées		-	301
Différences négatives de change		65	3
Charges nettes sur cessions de VMP		-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)		65	304
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		493 531	18 242
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)		9 554 650	5 745 300
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		15 963	-
Sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions et transfert de charges		-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		15 963	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		351	140 221
Sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements et provisions		-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		351	140 221
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		15 612	-140 221
PARTICIPATION DES SALAIRES (IX)		1 115 713	686 882
IS (X)		2 440 672	2 553 850
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		31 823 986	25 407 094
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		25 810 108	23 042 747
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE		6 013 878	2 364 348

IDIA

Comptes sociaux 2023

Certifié conforme à l'original.



Manuel LEAL
Directeur Général d'IDIA

BILAN

IDIA

31/12/2023

ACTIF (en euros)				
	Brut	Amort. & provisions	Net	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	1 630 580	1 398 708	231 872	517 503
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	1 627 915	1 398 708	229 207	517 503
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	2 665	-	2 665	-
Immobilisations corporelles	19 326	9 443	9 883	727
Installations, agencements	-	-	-	-
Mobilier et matériel	19 326	9 443	9 883	727
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations financières	54 352	-	54 352	1
Participations	1	-	1	1
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Prêts et comptes courants	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	54 351	-	54 351	-
TOTAL I	1 704 257	1 408 151	296 106	518 231
Créances clients et comptes rattachés	2 062 350	-	2 062 350	1 247 382
Autres créances d'exploitation	1 209 441	-	1 209 441	455 102
Créances diverses	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	26 265 062	-	26 265 062	5 003 318
Autres placement trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	2 448 556	-	2 448 556	21 104 050
Charges constatées d'avance	139 724	-	139 724	156 276
TOTAL II	32 125 132	-	32 125 132	27 966 127
TOTAL DE L'ACTIF	33 829 389	1 408 151	32 421 239	28 484 358

BILAN	IDIA	31/12/2023	31/12/2022
PASSIF (en euros)			
	Net	Net	
Capital social	5 000 010	5 000 010	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	
Réserves	500 000	500 000	
Réserve légale	500 000	500 000	
Réserves réglementées	-	-	
Autres réserves	-	-	
Report à nouveau	5 739 390	5 175 046	
Résultat de l'exercice	6 013 878	2 364 348	
Résultat en instance d'affectation	-	-	
Provisions réglementées	-	-	
TOTAL I	17 253 278	13 039 403	
Provisions pour risques et charges	1 282 554	2 213 027	
TOTAL II	1 282 554	2 213 027	
Emprunts obligataires	-	-	
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	-	-	
Emprunts et dettes financières	-	-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 855 704	3 148 430	
Dettes fiscales et sociales	9 955 408	9 605 099	
Dettes sur immobilisations	-	-	
Autres dettes	74 295	478 399	
Produits constatés d'avance	-	-	
TOTAL III	13 885 407	13 231 928	
TOTAL DU PASSIF	32 421 239	28 484 358	

Idia

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
Idia
12 Place des Etats-Unis
92127 Montrouge Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Idia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Idia

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023 - Page 4

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 4 avril 2024

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

AGNES
HUSSHERR

Signature numérique
de AGNES HUSSHERR
Date : 2024.04.04
13:48:10 +02'00'

Agnès Hussherr

IDIA

Comptes sociaux 2023

BILAN

IDIA

31/12/2023

ACTIF (en euros)				
	Brut	Amort. & provisions	Net	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	1 630 580	1 398 708	231 872	517 503
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	1 627 915	1 398 708	229 207	517 503
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	2 665	-	2 665	-
Immobilisations corporelles	19 326	9 443	9 883	727
Installations, agencements	-	-	-	-
Mobilier et matériel	19 326	9 443	9 883	727
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations financières	54 352	-	54 352	1
Participations	1	-	1	1
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Prêts et comptes courants	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	54 351	-	54 351	-
TOTAL I	1 704 257	1 408 151	296 106	518 231
Créances clients et comptes rattachés	2 062 350	-	2 062 350	1 247 382
Autres créances d'exploitation	1 209 441	-	1 209 441	455 102
Créances diverses	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	26 265 062	-	26 265 062	5 003 318
Autres placement trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	2 448 556	-	2 448 556	21 104 050
Charges constatées d'avance	139 724	-	139 724	156 276
TOTAL II	32 125 132	-	32 125 132	27 966 127
TOTAL DE L'ACTIF	33 829 389	1 408 151	32 421 239	28 484 358

BILAN	IDIA	31/12/2023	31/12/2022
PASSIF (en euros)			
	Net	Net	
Capital social	5 000 010	5 000 010	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	
Réserves	500 000	500 000	
Réserve légale	500 000	500 000	
Réserves réglementées	-	-	
Autres réserves	-	-	
Report à nouveau	5 739 390	5 175 046	
Résultat de l'exercice	6 013 878	2 364 348	
Résultat en instance d'affectation	-	-	
Provisions réglementées	-	-	
TOTAL I	17 253 278	13 039 403	
Provisions pour risques et charges	1 282 554	2 213 027	
TOTAL II	1 282 554	2 213 027	
Emprunts obligataires	-	-	
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	-	-	
Emprunts et dettes financières	-	-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 855 704	3 148 430	
Dettes fiscales et sociales	9 955 408	9 605 099	
Dettes sur immobilisations	-	-	
Autres dettes	74 295	478 399	
Produits constatés d'avance	-	-	
TOTAL III	13 885 407	13 231 928	
TOTAL DU PASSIF	32 421 239	28 484 358	

COMPTE DE RESULTAT	IDIA	Arrêté au 31/12/2023	Arrêté au 31/12/2022
<i>(en euros)</i>			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production vendue biens et services		29 793 674	25 201 333
<i>Ventes de biens et services</i>		28 987 992	24 798 462
<i>Autres produits d'exploitation</i>		805 682	402 870
Reprises de provisions et transferts de charges		1 520 754	187 216
Autres produits		-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		31 314 428	25 388 549
CHARGES D'EXPLOITATION			
Salaires et charges sociales		13 815 841	9 808 078
Autres achats et charges externes		6 462 841	6 947 584
<i>Autres charges externes liées à la mise à disposition de personnel</i>		246 664	139 214
<i>Autres charges externes liées à l'activité</i>		16 733	457 622
<i>Autres achats et charges externes liés au fonctionnement</i>		6 199 444	6 350 749
Impôts, taxes et versements assimilés		1 120 665	741 488
Dotations aux amortissements sur immobilisations		314 679	311 060
Dotations aux provisions sur actif circulant		-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		539 281	1 853 280
Autres charges		-	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		22 253 308	19 661 491
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		9 061 120	5 727 058
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		-	-
PRODUITS FINANCIERS			
De participations et TIAP		-	-
D'autres créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		234 155	18 494
Reprises de provisions et transferts de charges		-	-
Différences positives de change		104	51
Produits nets des cessions de VMP		259 335	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		493 595	18 545
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et provisions		-	-
Intérêts et charges assimilées		-	301
Différences négatives de change		65	3
Charges nettes sur cessions de VMP		-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)		65	304
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		493 531	18 242
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)		9 554 650	5 745 300
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		15 963	-
Sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions et transfert de charges		-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		15 963	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		351	140 221
Sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements et provisions		-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		351	140 221
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		15 612	-140 221
PARTICIPATION DES SALARIES (IX)		1 115 713	686 882
IS (X)		2 440 672	2 553 850
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		31 823 986	25 407 094
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		25 810 108	23 042 747
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE		6 013 878	2 364 348

ANNEXE

Au 31 décembre 2023

1. Cadre juridique et financier et faits marquants de l'exercice

1.1. Cadre juridique et financier

IDIA, société anonyme à conseil d'administration, exerce à titre principal, la gestion de plusieurs fonds d'investissement alternatifs ainsi que la fourniture de services d'investissement ou complémentaires aux services d'investissement et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, en France et à l'étranger se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

IDIA est détenue à 99.9997% par CREDIT AGRICOLE SA et à 0.0003% par CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE.

1.2. Environnement économique et financier en 2023

Poursuite de la guerre en Ukraine et tension au Moyen Orient, inflation, hausse des taux, pénuries, catastrophes météorologiques : 2023 a été riche en événements, avec un impact fort sur notre économie. L'année 2023 se termine sur une tendance désinflationniste sous les effets conjugués de l'arrêt de la hausse des prix des denrées alimentaires et de la baisse des prix de l'énergie, avec une particularité pour la France qui a bénéficié du bouclier tarifaire mis en place de 2021 jusqu'en août dernier.

Ainsi, après avoir dépassé les 7 % selon Eurostat, l'inflation en France devrait s'établir sur l'année à 4,9% (vs. 5,2% en 2022 en France et 5,9% dans l'Union Européenne pour 2023) selon l'Insee. En 2024, cette tendance devrait se poursuivre et ramener l'inflation à un niveau proche de 2 %, cible d'inflation pour toutes les banques centrales de la planète (la BCE tablant en effet sur une hausse des prix à 2,7% en 2024 et l'Insee sur 2,5% à la mi-2024). Ainsi, les prix resteront durablement plus élevés, mais avec un retour à un rythme de hausse, considéré comme normal.

Côté croissance, la France a très nettement ralenti avec un taux de croissance qui devrait s'établir à 0,8% (vs 2,5% en 2022 pour la France et 0,5% en 2023 dans l'Union Européenne) selon les dernières informations disponibles. En 2024, elle devrait connaître une légère reprise de la consommation tirée par la désinflation et le rattrapage salarial sur la période inflationniste passée. Néanmoins, les perspectives économiques restent moroses pour 2024 avec une croissance évaluée à 0,8% du PIB.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Principes comptables

Les comptes au 31 décembre 2023 de IDIA sont établis selon les principes comptables généralement admis, conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03, modifié par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07, ainsi que dans le respect du principe de prudence et des règles :

- De continuité de l'exploitation,
- De permanence des méthodes,
- D'indépendance des exercices.

La règle de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

2.2. Passage aux normes IFRS

Intégrée dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA, IDIA applique les normes et recommandations émises par le groupe dans le cadre du passage aux normes IFRS au 1er janvier 2007.

2.3. Méthodes Comptables

Chiffre d'affaires

En matière de mandat de gestion, le chiffre d'affaires est constitué de commissions qui sont enregistrées conformément aux mandats signés avec les différentes sociétés du Groupe.

2.4. Méthodes d'évaluation

2.4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des immobilisations correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les amortissements sont généralement calculés en fonction de la durée normale d'utilisation selon les critères suivants :

- | | |
|---|--------|
| - Agencements et installations | 10 ans |
| - Matériel de bureau et matériel informatique | 4 ans |
| - Mobilier de bureau | 5 ans |
| - Logiciels | 5 ans |

2.4.2. Titres de participation

Les titres enregistrés sous cette rubrique sont destinés à contribuer à l'activité d'IDIA ; ils sont conservés durablement et présentent un caractère stratégique.

Leur évaluation se fait à la valeur d'usage. Les principaux critères retenus pour la détermination de cette valeur sont l'actif net, la valeur de marché, les données prévisionnelles et l'utilité pour IDIA de détenir cette participation.

2.4.3. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Ces titres sont enregistrés pour leurs valeurs historiques. Les frais accessoires des titres acquis sont inclus dans le coût d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à l'évaluation de ce portefeuille, titre par titre.

La Société applique, pour l'évaluation de ses titres, les méthodes définies par les organismes professionnels du Capital Investissement, notamment l'AFIC.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque, pour un titre, la valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient

2.4.4. Prêts et comptes courants

Les prêts et comptes courants sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas où apparaîtrait, en fin d'exercice, une perte probable.

2.4.5. Créances d'exploitation

En application des règles générales d'évaluation du PCG, les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale, et par prudence, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'apparaît une perte probable.

2.4.6. Valeurs Mobilières de Placement et trésorerie

Les titres de placement sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat à l'exclusion des frais d'acquisition comptabilisés immédiatement en charges.

Les obligations sont enregistrées pour leur valeur au pied de coupon.

Les prêts et instruments de trésorerie sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est estimée en tenant compte du prix de marché.

Il est constitué une provision pour dépréciation lorsque, pour une même catégorie de titres, la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

*3. Notes annexes au bilan**(en Milliers d'Euros)***3.1. Actif***3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles*

	Valeur brute au 31.12.2022	Acquisitions	Cessions & Transfert	Valeur brute au 31.12.2023
Immobilisations incorporelles	1 605	34	8	1 631
Immobilisations corporelles	7	12	-	19
TOTAL	1 612	46	8	1 650

3.1.2. Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

	Amortissements au 31.12.2022	Dotations	Reprises	Amortissements au 31.12.2023
Immobilisations incorporelles	1 087	312	-	1 399
Immobilisations corporelles	6	3	-	9
TOTAL	1 093	315	-	1 408

3.1.3. Titres de participation

Au 31 décembre 2023, IDIA ne détient en titres de participation qu'une action de la SCPFF inscrite pour 0,60 €.

	Valeur brute au 31.12.2022	Acquisitions	Cessions & Transfert	Valeur brute au 31.12.2023
	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

3.1.4. Provisions sur Titres de participation

	Provisions au 31.12.2022	Dotations	Reprises	Provisions au 31.12.2023
	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

3.1.5. Prêts et comptes courants

	Valeur brute au 31.12.2022	Acquisitions	Cessions & Transfert	Valeur brute au 31.12.2023
Compte-courant	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

3.1.6. Créances clients et comptes rattachés – Autres créances d'exploitation

	Valeur brute au 31.12.2023	Valeur brute au 31.12.2022
Créances clients	2 062	1 247
Autres créances	1 209	455
TOTAL	3 271	1 702

Les créances clients sont liées à l'activité de gestion de portefeuille auprès des différentes sociétés du Groupe. En règle générale, toutes ont une échéance inférieure à six mois. Les autres créances représentent principalement des créances envers l'Etat et les organismes sociaux pour 439 K€, ainsi que des frais de constitution de FPCI pour 653 K€, avancés par IDIA pour le compte des fonds, qui seront remboursés par les fonds, après la finalisation de leur création.

3.1.7. Produits à recevoir

	Détail	Montant au 31.12.2023
- Immobilisations Financières		-
- Créances		1 087
Factures à établir	882	
ICNE	205	
Valeurs Mobilières de Placement		-
Disponibilités		-
TOTAL		1 087

3.1.8. Charges constatées d'avance

	Valeur brute au 31.12.2023	Valeur brute au 31.12.2022
Charges constatées d'avance	140	156
TOTAL	140	156

3.1.9. Valeurs mobilières de placement

	Valeur brute au 31.12.2022	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31.12.2023
OPCVM	-	31 004	21 944	9 060
Dépôt à terme	5 000	17 000	5 000	17 000
ICNE sur dépôt à terme	3	205	3	205
TOTAL	5 003	48 209	26 947	26 265

3.2. Passif*3.2.1. Capitaux propres*

La situation nette a évolué comme suit, au cours de l'exercice :

	Bilan au 31.12.2022	Affectation du résultat	Autres variations	Bilan au 31.12.2023
Capital appelé	5 000	-	-	5 000
Réserve légale	500	-	-	500
Prime de Fusion	-	-	-	-
Report à nouveau	5 175	564		5 739
Résultat	2 364	-2 364	6 014	6 014
TOTAL	13 039	-1 800	6 014	17 253

Le capital social de IDIA est composé de 333 334 actions au nominal de 15 € et est détenu à 99.9997% par CREDIT AGRICOLE SA et à 0.0003% par CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE.

3.2.2. Provisions

Les provisions enregistrées au passif s'analysent comme suit :

	Bilan au 31.12.2022	Dotations	Reprises	Bilan au 31.12.2023
Provisions pour risques	-	23	-	23
Provisions pour charges	2 213	516	1 469	1 260
TOTAL	2 213	539	1 469	1 283

Les provisions pour charges sont constituées d'engagements envers le personnel pour 810 K€ et de 450 K€ de provisions pour litiges sociaux.

3.2.3. Dettes Fiscales et sociales

	Valeur brute au 31.12.2023	Valeur brute au 31.12.2022
Dettes sociales	8 691	7 041
Dettes Fiscales	1 264	2 564
TOTAL	9 955	9 605

3.2.4. Charges à payer

	Détail	Montant au 31.12.2023
- Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		2 309
Fournisseurs Factures non parvenues	2 309	
- Dettes Fiscales et Sociales		8 229
Primes déménagement chargées	-	
Congés Payés	2 327	
Participation et intéressement	1 176	
RVP, Bonus Chargés	4 685	
Autres frais de personnel	-	
CVAE	21	
C3S	16	
Taxe sur les véhicules de société	1	
DOETH	3	
- Autres dettes		
TOTAL		10 538

3.2.5. Eléments concernant les entreprises liées

Postes	31.12.2023
Créances client et comptes rattachés	2 051
Autres créances	17
Banque	2 449
Charges constatées d'avance	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 469
Dettes fiscales et sociales	-
Autres dettes	17
Chiffre d'affaires	28 988
Autres produits financiers	206
Autres charges financières	-
Achats et Prestations de service	1 739

3.2.6. Echéances des créances et dettes selon la durée restant à courir

	Valeur brute au 31.12.2023	A moins d'un an	A plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	2 062	2 062	-
Autres créances d'exploitations	1 209	1 209	-
Créances diverses	-	-	-
TOTAL	3 271	3 271	-
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	3 856	3 856	-
Dettes Fiscales et sociales	9 955	9 955	-
Autres Dettes	75	75	-
TOTAL	13 886	13 886	-

4. Notes annexes au compte de résultat*(en Milliers d'Euros)***4.1. Présentation analytique du compte de résultat**

	2023	2022
Produits du portefeuille	-	-
Produits et frais financiers	493	18
Commissions nettes	29 777	24 743
PRODUIT NET DES ACTIVITES	30 270	24 761
Frais généraux nets	-21 331	-17 008
Amortissements	-315	-311
Provisions pour charges d'exploitation	931	-1 697
RESULTAT COURANT	9 555	5 745
Résultat exceptionnel	16	-140
Participation et Intéressement des salariés aux résultats	-1 116	-687
Impôt sur les bénéfices	-2 441	-2 554
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6 014	2 364

Les commissions nettes correspondent au chiffre d'affaires déduction faite des rétrocessions et honoraires liées aux commissions.

4.2. Note sur le résultat fiscal

Depuis le 23 septembre 2008, IDIA fait partie du périmètre d'intégration fiscale de Crédit Agricole SA. Cela implique l'application du régime de groupe tel que défini aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

La contribution d'IDIA à la dette d'impôt sur les sociétés, aux contributions additionnelles et à l'impôt forfaitaire annuel supportés par Crédit Agricole SA est égale, au titre de chaque période d'imposition, à la cotisation d'impôt sur les sociétés dont elle aurait été redevable si elle avait fait l'objet d'une imposition séparée, déduction faite par conséquent des droits à imputation dont elle aurait bénéficié en absence d'intégration.

Au 31 décembre 2023, le résultat fiscal d'IDIA est de 9 655 K€ et la charge d'impôt correspondante s'élève à 2 441K€.

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	8 439	-2 445	5 994
Exceptionnel	16	4	20
CT	-	-	-
LT	-	-	-
TOTAL	8 455	-2 441	6 014

5. Informations relatives au hors bilan

Néant.

6. Autres informations**6.1. Ventilation du chiffre d'affaires brut par activité et par zone géographique**

	France	Etranger	TOTAL
Gestion	29 794	-	29 794
TOTAL	29 794	-	29 794

6.2. Effectif moyen par catégorie

	Cadres & Non cadres CDD	Cadres CDI	Non Cadres CDI	TOTAL
Salariés mis à disposition par Crédit Agricole SA	-	-	-	-
Salariés IDIA	1	64	-	65
TOTAL	1	64	-	65

6.3. Montant global des rémunérations à l'ensemble des organes de direction

Néant.

6.4. Honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 34 K€ prorata de TVA non récupérable inclus.

Il concerne les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, ainsi qu'au titre du contrôle d'un acompte sur dividendes. Aucun autre honoraire n'ayant été occasionné au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre de diligences directement liées.

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2023

[illegible]

IDIA

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES**

Nature des indications	(en €)				
	2019	2020	2021	2022	2023
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5 000 010	5 000 010	5 000 010	5 000 010	5 000 010
Nombre des actions ordinaires existantes	333 334	333 334	333 334	333 334	333 334
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droit de souscription	-	-			
RESULTATS GLOBAUX DES OPERATIONS EFFECTUEES					
Chiffre d'affaires HT	16 614 691	19 744 634	20 199 572	25 201 333	29 793 674
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	4 460 855	7 529 963	5 604 202	6 926 655	7 838 756
Impôt sur les bénéfices	1 357 828	2 049 734	1 479 045	2 553 850	2 440 672
Résultat après impôt, amortissements et provisions	2 602 471	5 162 579	4 173 846	2 364 348	6 013 878
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
RESULTATS DES OPERATIONS REDUITS A UNE SEULE ACTION					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	9,31	16,44	12,38	13,12	16,19
Résultat après impôt, amortissements et provisions	7,81	15,49	12,52	7,09	18,04
Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
Nombre de salariés au 31/12	23	28	35	59	71
Montant de la masse salariale	2 434 218	2 981 650	4 152 511	5 285 532	8 500 404
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	306 275	303 261	445 139	686 882	1 115 713
Charges pour mise à disposition de personnel appartenant à d'autres entreprises	-	-	-	-	-

IDIA

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 AVRIL 2024

Exercice clos le 31/12/2023

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 AVRIL 2024

Mesdames, Messieurs,

Les actionnaires de la société IDIA, société anonyme au capital de 5.000.010 euros, dont le siège social est situé 12, place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 508 667 094 RCS Nanterre (ci-après « **IDIA** » ou la « **Société** »), ont été convoqués en assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) afin d'entendre le compte rendu de l'activité et des résultats de la Société pour l'exercice 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

SOMMAIRE

1. Situation et activité de la Société	p. 3
2. Propositions soumises à l'assemblée générale mixte	p. 10
3. Rapport sur le gouvernement d'entreprise au sens des articles L. 225-37 & s. du Code de commerce	p. 14
Annexe	p. 19

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1. Environnement économique et financier

1.1.1. Environnement économique 2023

Poursuite de la guerre en Ukraine et tension au Moyen Orient, inflation, hausse des taux, pénuries, catastrophes météorologiques : 2023 a été riche en événements, avec un impact fort sur notre économie. L'année 2023 se termine sur une tendance désinflationniste sous les effets conjugués de l'arrêt de la hausse des prix des denrées alimentaires et de la baisse des prix de l'énergie, avec une particularité pour la France qui a bénéficié du bouclier tarifaire mis en place de 2021 jusqu'en août dernier. Ainsi, après avoir dépassé les 7 % selon Eurostat, l'inflation en France devrait s'établir sur l'année à 4,9% (vs. 5,2% en 2022 en France et 5,9% dans l'Union Européenne pour 2023) selon l'Insee. En 2024, cette tendance devrait se poursuivre et ramener l'inflation à un niveau proche de 2 %, cible d'inflation pour toutes les banques centrales de la planète (la BCE tablant en effet sur une hausse des prix à 2,7% en 2024 et l'Insee sur 2,5% à la mi-2024). Ainsi, les prix resteront durablement plus élevés, mais avec un retour à un rythme de hausse, considéré comme normal.

Côté croissance, la France a très nettement ralenti avec un taux de croissance qui devrait s'établir à 0,8% (vs 2,5% en 2022 pour la France et 0,5% en 2023 dans l'Union Européenne) selon les dernières informations disponibles. En 2024, elle devrait connaître une légère reprise de la consommation tirée par la désinflation et le rattrapage salarial sur la période inflationniste passée. Néanmoins, les perspectives économiques restent moroses pour 2024 avec une croissance évaluée à 0,8% du PIB.

1.1.2. Le marché

A la date de publication de ce rapport, FRANCE INVEST et le cabinet GRANT THORNTON n'ont pas encore publié l'étude annuelle sur l'activité des acteurs français du capital investissement. Aussi, est communiqué ci-après un résumé de leur étude portant seulement sur le premier semestre 2023.

En France, selon cette étude, au premier semestre 2023, malgré des indicateurs en retrait, l'activité du capital investissement est restée soutenue dans un contexte macroéconomique plus complexe. Après deux années de rattrapage et de dynamique historiquement intenses (S2 2020 – S1 2022), les indicateurs d'activité retrouvent des niveaux d'avant Covid.

Les levées de fonds sont, dans le prolongement du S2 2022, en recul par rapport aux deux dernières années du fait notamment de l'absence de levées de grande tailles (+1Md€). Les collectes retrouvent des niveaux proches de ceux observés historiquement (8,1 Md€ au S1 2023 vs. 8,7 Md€ en moyenne entre S1 2016 et S1 2020). Les plus grosses levées de fonds sont les plus affectées par ces évolutions, les autres demeurant dynamiques. Les levées inférieures à 100 M€ se maintiennent à un haut niveau historique. Dans un contexte plus contraint, les levées supérieures à 100 M€ diminuent nettement et retrouvent des niveaux observés avant le S1 2020. D'une manière générale, les levées sont plus longues à finaliser dans un environnement international de liquidité plus contraint : les fonds ayant atteint leur cible de levée au S1 2023 ont mis en moyenne 7 mois de plus à clore leurs levées que ces dernières années (S1 2016 - S2 2022). Plus précisément, sur les segments du capital développement et transmission, 6,2 Md€ de capitaux ont été levés sur le semestre (vs. 14,3 Md€ au S1 2022), soit une baisse de 56% liés aux facteurs susmentionnés.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Concernant les levées de capitaux sur le secteur du capital investissement, les souscripteurs sont très diversifiés : personnes physiques/family office (26% au S1 2023 vs 16% en 2022 et 14% au niveau européen entre 2016 et 2022) en forte hausse, fonds de fonds (19%), assureurs (13%), industriels (11%), caisses de retraite majoritairement étrangers (10 %) et banques (9%). Les levées de fonds sont en baisse sur tous les segments (même si en capital-innovation, les levées de fonds bien qu'en baisse se maintiennent à un haut niveau historique (1,4 Md€ levés)). Les capitaux en provenance de l'étranger ont baissé pour représenter 51% des capitaux collectés (vs 52% en 2022). Toutefois, la capacité des acteurs à lever des fonds auprès des acteurs internationaux hors Europe est en plus forte baisse par rapport aux investisseurs d'origine européenne et française.

En capital investissement (hors fonds d'infrastructure), le nombre des investissements est resté élevé au S1 2023 par rapport aux années pré-covid, même s'il est également en retrait (-22%) en raison notamment ralentissement constaté sur le segment des opérations de plus de 50 M€ : 9,5 Md€ (hors infrastructure) ont été investis au S1 2023 (vs. 11,6Md€ au S1 2022) pour accompagner 1296 entreprises (vs. 1445 en 2022). Si le nombre d'opérations décroît, le marché reste toutefois très animé avec un nombre toujours important d'entreprises accompagnées, particulièrement sur le segment du mid cap (tickets entre 5 et 50 M€) : 4,1Md€ investis dans 278 entreprises au S1 2023 (soit -16% en montants et nombre d'opé. vs. moy. S1 2021-S2 2022 (4,9Md€ pour 332 opérations) mais +21 % en nombre d'opérations en volume vs moyenne S1 2016-S2 2022. La baisse en valeur correspond au ralentissement actuel sur le marché des transactions supérieures à 50 M€ : 28 opérations pour 4,2Md€ (soit -31 % en montants vs. moy. S1 2021-S2 2022 (6,8Md€ investis dans 51 sociétés) et-15 % en montants vs. moy. S1 2016-S2 2022). Le nombre d'entreprises accompagnées en capital-transmission reste stable et historiquement élevé,

Ces investissements ont été très majoritairement réalisés dans des entreprises françaises, avec un fort accroissement des secteurs de l'industrie et de la santé (+11 % et +9 % au S1 2023 par rapport aux moyennes historiques), secteurs stratégiques pour l'économie française. A noter également un renforcement particulier de l'activité dans les régions (hors Île-de-France) avec des investissements en hausse de 25 % en montants et 4 % en nombre en régions par rapport aux moyennes historiques.

Sur tous les segments, l'activité d'investissement diminue par rapport à la période 2021/2022 et se normalise. Le nombre d'entreprises accompagnées restent particulièrement élevés sur tous les segments. Les montants investis en capital développement et transmission ont été également en baisse par rapport à 2022 : ils s'élèvent à 7,9 Md€ au S1 2023 (vs, 10,9 Md€ au S1 2022, soit -27%), dans près de 645 entreprises (vs. 800 en 2022). Ce ralentissement s'observe particulièrement pour le capital développement :

- Les montants investis en capital développement ont diminué de 49% par rapport au S1 2022, passant de 3,7 Md€ à 1,9 Md€ ;
- Les montants investis au niveau du capital transmission ont diminué de 16% passant de 7,2 Md€ au S1 2022 6 Md€ au S1 2023.

Sur les cessions, on note un ralentissement mesuré en volume (654 opérations vs. 844 en 2022) et en valeur (4,3Md€ vs. 5,6Md€ en 2022) au S1 2023 dans un contexte où le temps de concrétisation des opérations s'allonge et où les conditions de financement sont plus difficiles.

Concernant les multiples de valorisation (hors étude FRANCE INVEST / GRANT THORNTON), l'indice Argos Mid Market® observant l'ensemble des valorisations des PME non cotées de la zone euro est en baisse et s'est stabilisé à 9x l'EBITDA à fin 2023 (vs. 9,9x fin 2022). Les multiples payés par les acquéreurs stratégiques restent orientés à la baisse, tandis que ceux payés par les fonds d'investissement se stabilisent, avec une part élevée de transactions en deçà de 7x l'EBITDA. On note enfin une résilience des fusions et acquisitions au 4^{ème} trimestre, quoique dans un contexte de marché orienté à la baisse. Cette résilience s'explique notamment par la nécessité pour les entreprises, confrontées à la disruption technologique, aux changements climatiques et à l'évolution démographique, de s'adapter et transformer leurs modèles économiques et réaliser des acquisitions transformatrices.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.2. Activités de la société

- IDIA est une société de gestion de portefeuille agréée le 28 avril 2015 sous le numéro GP-15000010 par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), conformément aux articles L. 214-24 III et L. 532-9 du Code monétaire et financier et aux articles 316-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Elle relève de la directive 2011/61/UE du Parlement et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (dite « **Directive AIFM** »). Son capital est détenu à 99,99 % par la société CREDIT AGRICOLE SA (784 608 416 RCS Nanterre), une action étant détenu par CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE (cf. ci-dessous).

La Société a pour objet :

- A titre principal, la gestion de plusieurs fonds d'investissement alternatifs (« **FIA** ») au sens de la directive n° 2011/61/UE dans les limites fixées par l'agrément délivré par l'AMF et sur la base du programme d'activité approuvé par l'AMF ;
 - La fourniture de services d'investissement dans les limites de l'agrément de l'AMF et sur la base du programme d'activités de la société ;
 - La fourniture de services connexes ou complémentaires aux services d'investissement, tels que notamment le conseil aux entreprises en matière de structure de capital et de stratégie industrielle ;
 - Toutes prises de participations pouvant être effectuées par les sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
 - La souscription, l'acquisition et la cession des instruments financiers émis par les FIA gérés ou conseillés par la société.
- IDIA agit en qualité de société de gestion de portefeuille des FIA listés en annexe et réservés à une clientèle exclusivement professionnelle au sens de l'article L. 533-16 du Code monétaire et financier. Elle participe, au travers des véhicules d'investissement qu'elle gère ou qu'elle conseille en qualité de société de gestion de portefeuille agréée AMF, à des opérations de haut de bilan dans les différents secteurs de l'économie et prioritairement dans les domaines d'excellence du Groupe : agriculture, agroalimentaire, viti-vinicole, santé, tourisme.

Activités opérationnelles

- L'année 2023 a été commercialement très dynamique pour IDIA, qui a réalisé un nombre important d'opérations en termes d'investissement. Au global, tous véhicules d'investissement confondus, IDIA a réalisé un nombre record d'opérations : 14 nouveaux investissements pour 160,8M€ et 6 cessions, qui ont permis de réaliser 29,7M€ de plus-values.

Au cours de l'exercice écoulé, IDIA a ainsi poursuivi ses investissements à un rythme soutenu sur les fonds les plus récents : Crédit Agricole Régions Développement, LCL Croissance, CA Transitions A, CA Transitions B, Ambition Agri-Agro Investissement.

Par ailleurs, IDIA a lancé un nouveau fonds thématique « Ambition Agri-Agro Investissement » (FPCI) d'une taille cible de 300M€ et elle lancera prochainement un fonds dédié à la l'énergie et l'économie bas carbone.

- L'activité commerciale en 2023 s'est inscrite dans la lignée de l'année 2022 au cours de laquelle certaines lignes du portefeuille de participations avaient été significativement revalorisées à la suite de la crise sanitaire. Toutefois, la crise de l'énergie et la hausse des matières premières qui ont accompagné l'année 2022 pourra impacter les résultats de certaines d'entre elles.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

- IDIA assure également des prestations de conseils ou de services pour :

Entité	Type de contrat	Date de signature	Date d'effet (rétroact.)	Date d'échéance	Renouvelable tacitement par périodes de
Crédit Agricole Capital Investissement & Finance (« CACIF »)	Conseil	16/12/2015 (avenant n°1 en date du 18/06/2019)	01/01/2015	31/12/2015	1 an
	Prestation de services	16/12/2015 (avenant n°5 en date du 08/10/2020)	01/01/2015	31/12/2015	1 an
	Prestation de services	17/01/2023	01/06/2022	Durée indéterminée (résiliable avec préavis 6 mois)	
Cansa Holding	Conseil	16/12/2015 (avenant n°1 en date du 30/06/2019)	01/01/2015	31/12/2015	1 an
Cariou Holding	Conseil	06/02/2023 (remplace celle du 26/07/2013 pour remplacer Sodica par IDIA)	01/06/2022	31/12/2023	1 an
Crédit Agricole Partenariat	Conseil	29/06/2018 (avenant n°3 en date du 08/10/2021)	29/06/2018	31/12/2019	1 an
FINCA	Conseil	15/10/2020	10/07/2020	Indéterminée	NA
Camalt Holding	Conseil	10/12/2021	13/10/2021	Indéterminée	NA
Société Civile Immobilière du Domaine de Jonquières	Prestation de services	23/12/2013	01/01/2013	31/12/2015	3 ans
Fonds d'investissement et de recherche du Crédit Agricole	Prestation de services	15/11/2019	01/01/2020	31/12/2020	1 an
Crédit Agricole Midcap Advisors	Prestation de services	22/07/2022	01/06/2022	31/05/2024 (selon les prestations visées)	NA

1.3. Résultats économiques et financiers de la Société au cours de l'exercice

(En €)	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation	31 314 428	25 388 549
Charges d'exploitation	22 253 308	19 661 491
Résultat d'exploitation	9 061 120	5 727 058
Résultat financier	493 531	18 242
Bénéfice ou perte de l'exercice	6 013 878	2 364 348

Il est précisé que les comptes au 31 décembre 2023 présentés au Conseil d'administration ont été établis selon les principes et méthodes comptables communément admis par la profession. Ces principes et méthodes ont un caractère permanent d'un exercice à l'autre.

1.4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Au cours de l'exercice en cours, notre société poursuivra son activité de capital-investissement.

Outre la guerre en Ukraine et tension au Moyen Orient du fait de la guerre entre Israël et le Hamas à la suite des attaques du 7 octobre 2023, le ralentissement généralisé, de l'économie ainsi que le durcissement des conditions financières pourraient perturber fortement les perspectives de la société sur 2024.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.5. Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Le 14 janvier 2024, Mme Anne-Caroline PACE-TUFFERY, Directrice Générale d'IDIA, a quitté son mandat de Directrice Générale pour effectuer une mobilité au sein du Groupe Crédit Agricole.

Elle a été remplacée à ce poste par M. Jean-Pierre TOUZET à compter du 15 janvier 2024 (mandat non rémunéré), lequel a assuré l'intérim jusqu'au 27 mars 2024 en plus de ses fonctions de Directeur du pôle Agriculture et Agroalimentaire, Garantie et Capital Investissement de Crédit Agricole S.A., date à laquelle M. Manuel LEAL lui a succédé.

A cette occasion, une convention de mandat a été signée entre M. LEAL et la Société reprenant les dispositions validées par le Conseil d'administration du 27/03/2024 qui a désigné M. LEAL en qualité de Directeur Général, à savoir les éléments de rémunération (fixe et variable) et les avantages en nature (souscription d'une assurance chômage privée, maintien du bénéfice des régimes de frais de santé et prévoyance complémentaire, attribution d'un véhicule de fonction). Son contrat de travail antérieur est suspendu le temps de l'exercice de son mandat. Conformément aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, ces engagements ont été portés à la connaissance du commissaire aux comptes de la Société qui les mentionnent dans son rapport spécial et seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale dans le cadre de la procédure des conventions réglementées.

1.6. Activités en matière de recherche et de développement

Néant.

Données IDIA au 31 décembre 2023 EN €

	Article D.441 -4 I. 1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I-4. 2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	14	11	1	0	9	21	1	4	13	0	5	23
Montant total des factures concernées (TTC)	1 145 192	125 230	630	0	195 853	321 712	769 892	250 615	5753	0	154255	410 623
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	78,07%	8,54%	0,04%	0,00%	13,35%	21,93%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							65,22%	21,23%	0,49%	0,00%	13,07%	34,78%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues (TTC)												
(C) Délais de paiement de références utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerces)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	x délais contractuels: A réception ☐ délais légaux: 30 jours						x délais contractuels: A réception ☐ délais légaux: 30 jours					

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Données IDIA au 31 décembre 2023 EN €

	Article D.441-4 II: Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D.441-4 II: Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	0					0	0				0	0
Montant cumulé des factures concernées (HT ou TTC)												
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (HT ou TTC)												
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année (HT ou TTC)												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues (HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de références utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerces												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ délais contractuels: A réception						☐ délais contractuels: A réception					
	☐ délais légaux: 30 jours						☐ délais légaux: 30 jours					

Au 31/12/2023, il reste 43 factures fournisseurs et 28 factures clients non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont les termes ne sont pas échus. Il n'y a pas de facturation client restant à recevoir.

1.9. La politique ESG (Responsabilité Environnementale, Sociale et de Gouvernance)

Pour les participations détenues en tant qu'actionnaire minoritaire par les FIA qu'elle gère, IDIA est convaincue qu'un accompagnement dans la durée ne peut s'inscrire que dans la promotion de valeurs responsables. C'est pourquoi la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance constitue une priorité dans ses décisions d'investissement et dans le suivi long terme de ses participations.

Conformément à l'article 3 du Règlement SFDR, les risques en matière de durabilité sont intégrés dans le processus de prise de décision en matière d'investissement et à toutes les étapes de la vie de ses participations de la façon suivante :

- Une grille ESG visant à évaluer le niveau de maturité et d'engagement de l'entreprise ciblée sur les principaux enjeux ESG est intégrée dans le processus d'instruction de chaque dossier d'investissement ;
- Une clause RSE (responsabilité sociétale des entreprises) est insérée dans le pacte d'actionnaires signé au moment de l'investissement, prévoyant des engagements de la société en termes de RSE ;
- Une mesure annuelle de l'empreinte environnementale et sociale des participations en portefeuille est réalisée annuellement via la campagne de reporting ESG en partenariat avec un cabinet de conseil. Cette campagne de reporting ESG vise pour la plupart des participations répondant au questionnaire ESG, à (i) dresser un diagnostic des enjeux de gouvernance, sociétaux et environnementaux, (ii) identifier et valoriser les bonnes pratiques déjà mises en place et (iii) définir des axes d'amélioration de la performance extra-financière.

Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « **Règlement SFDR** »)
Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 établissant un cadre pour faciliter l'investissement durable et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (le « **Règlement Taxonomie** »)

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'évaluation ESG de chaque participation est faite en phase de préinvestissement et peut être révisée chaque année grâce au suivi ESG par les investisseurs en charge de la gestion de la participation, complété le cas échéant par (i) le reporting annuel ESG de la participation et/ou, (ii) un entretien ESG annuel de l'équipe ESG d'IDIA avec la participation et/ou (iii) le suivi des éventuelles controverses de la participation. En cas de dégradation constatée, un plan d'actions peut être mis en place afin de limiter le potentiel impact négatif sur le rendement des FIA gérés.

La thèse d'investissement des FIA gérés ne fixe pas de pourcentage minimum d'alignement des investissements sous-jacents aux critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental fixés par le Règlement Taxonomie. Ainsi, les investissements sous-jacents des FIA ne prennent pas en compte ces critères du Règlement Taxonomie.

La politique ESG mise en œuvre par les équipes d'IDIA a désormais 4 objectifs clairs repris précisément sur son site internet (www.ca-idia.com/engagements/investisseur-responsable/).

1.10 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Les principaux facteurs de risques auxquels la Société est confrontée concernent les points suivants:

- Risque d'investissement/de contrepartie : risque de dépréciation des investissements réalisés par le capital-investisseur (dégradation de la santé financière de la participation, risque lié à la structuration de l'opération, dégradation des conditions de marché, évolution du management et de la gouvernance de l'entreprise, etc.) ;
- Risque de liquidité et de trésorerie : impossibilité de rembourser certaines dettes ;
- Dans le domaine juridique : litige important envers un client ou fournisseur, retrait d'agrément.

Pour gérer ces risques, outre un processus d'investissements, IDIA a mis en place un dispositif de contrôle décrit à l'article 2.5.3 ci-dessous.

1.11 Protection des données personnelles

Le Groupe Crédit Agricole s'appuie sur un dispositif robuste encadrant la protection des données personnelles. Une attention particulière est portée au bon usage des données personnelles et à la minimisation de leur collecte, à leur sécurisation, et au bon exercice des droits des personnes (accès, effacement, etc.) en matière de protection de la vie privée et des libertés individuelles.

L'année 2023 a été consacrée à la poursuite de l'amélioration des outils mis à disposition des entités pour répondre aux exigences de la réglementation (Registre des traitements, outil de recherche et d'analyse des fichiers non structurés) et au renforcement de l'animation des DPO (Guide du DPO, Cartographie des risques, etc.). Risques opérationnels : inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs (risque légal et réglementaire, risque social et environnemental, risque de non-conformité, risque de fraude interne et externe, risque de modèle et les risques induits par le recours à des PSEE, risque d'image),

2. PROPOSITIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)

Nous vous rappelons que vous aurez à approuver les comptes, à donner quitus de sa gestion à votre conseil d'administration et au Directeur Général, à affecter le résultat de l'exercice et à approuver une modification des statuts.

2.1.1 A TITRE ORDINAIRE

2.1.1 Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 6 013 878,11 € comme suit :

Résultat social 2023	6 013 878,11 €
Affectation réserve légale (5% jusqu'à 10% du capital social)	0,00 €
Report à nouveau créditeur 2023	5 739 389,78 €
Autres réserves	0,00 €
Résultat distribuable 2023	11 753 267,89 €
Proposition dividendes 2023 <i>Soit un dividende par action de :</i>	-5 833 345,00 € 17,50 €/action
Nouveau report à nouveau	5 919 922,89 €

2.1.2 Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice 2022	1 800 003,60 €
Exercice 2021	0,00 €
Exercice 2020	4 900 009,80 €

2.1.3. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 26 457 € à titre de dépenses non déductibles fiscalement.

2.1.4. Conventions soumises à l'article L. 225-38 du code de commerce

Les conventions soumises aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce ont été régulièrement communiquées aux commissaires aux comptes et sont relatées dans leur rapport spécial qui sera soumis à votre approbation.

2. PROPOSITIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)

2.1.5. Situation des mandats des organes de gestion et de contrôle

2.1.5.1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration décide des grandes orientations stratégiques et opérationnelles de la société et accompagne la direction générale d'IDIA grâce aux expertises techniques et aux compétences managériales de ses administrateurs. Il reflète le socle coopératif du Groupe, et permet de garantir un modèle de développement pérenne au service des entreprises accompagnées, dans une logique d'accompagnement des territoires et dans un environnement de travail exigeant vis-à-vis de leurs enjeux sociaux et environnementaux.

A la date d'établissement du présent rapport, le Conseil d'administration se compose des 8 membres suivants :



OLIVIER GAVALDA
Président du Conseil d'administration

Directeur Général Délégué de
Crédit Agricole S.A. en charge de
la Banque Universelle



EMMANUEL VEY
Administrateur

Directeur Général de la
Caisse Régionale de
Champagne Bourgogne



JEAN-YVES CARILLET
Administrateur

Directeur Général de la
Caisse Régionale d'Ille et Vilaine



OLIVIER CONSTANTIN
Administrateur

Directeur Général de la
Caisse Régionale d'Aquitaine



PAUL CARITE
Administrateur

Directeur Général de la Caisse
Régionale Pyrénées Gascogne



OLIVIER NICOLAS
Administrateur

Directeur Entreprises,
Institutionnels, Gestion de fortune
et de la Banque privée de LCL



EVE DURET
Administratrice

Directrice des Filiales et
Participations de
Crédit Agricole S.A.



ISABELLE JOB-BAZILLE
Administratrice

Directrice des
Etudes économiques de
Crédit Agricole S.A.

2. PROPOSITIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social (administrateurs et Directeur Général visée au point 2.5.2 ci-dessous) durant l'exercice figure au point 3.2 du présent rapport.

2.1.5.2. Direction Générale



Manuel LEAL
Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'assemblée générale et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il a la faculté de déléguer ses pouvoirs.

Le Comité exécutif assiste le Directeur Général dans la coordination opérationnelle de l'ensemble des entités et des activités de la Société. Il constitue le comité opérationnel de plus haut niveau au sein de la Société. Il rassemble, outre le Directeur Général, le Directeur Exécutif (en charge notamment de la supervision du front office), la Directrice Finances et Fonctionnement et le Directeur Stratégie et Développement.

A la date des présentes, il est ainsi composé de 3 membres :

- M. Manuel LEAL, Directeur Général (également Dirigeant Responsable AMF) ;
- Mme Nathalie LABARBERE-TAILPIED, Directrice Finances et Fonctionnement (également Dirigeant Responsable AMF) ; et
- M. Thomas BENAÏM, Directeur Stratégie et Développement.

Cette instance dispose d'une vision d'ensemble et traite de tous les sujets intéressant la Société. Ce comité se réunit chaque semaine par mois, et aussi souvent que l'intérêt de la Société et des entités qu'elle gère l'exige.

Par ailleurs, en qualité de société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers, la Société a désigné des dirigeants responsables et des gérants financiers de la Société. A la date des présentes, il y a 4 gérants financiers :

- M. Manuel LEAL, Directeur Général ;
- M. Cédric FONTAINE, Directeur Associé ;
- M. Nicolas LAMBERT, Directeur Associé ; et
- M. Jacques SIMON, Directeur Associé.

2. PROPOSITIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)

2.1.5.3. Gestion des risques et contrôle interne

Pour gérer les risques, outre un processus d'investissements, IDIA a mis en place un dispositif de contrôle permanent, une fonction de contrôle qui englobe les aspects Conformité ainsi que Risques et Contrôles Permanents : une fonction de Responsable de la conformité et du contrôle interne (« **RCCI** », article 318-5 du Règlement Général de l'AMF) qui opère dans le domaine de Capital Investissement et à la qualité société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. Par ailleurs, il existe également un Contrôleur des Risques.

De plus, un contrôle périodique est assuré par l'Inspection générale Groupe (IGL) en direct.

Ainsi, le dispositif de contrôle interne repose sur trois niveaux de contrôle :

- (i) les opérationnels qui réalisent les contrôles de premier niveau tels que décrits dans les procédures d'IDIA ;
- (ii) le RCCI et le Responsable des Risques d'IDIA, qui s'assurent, pour leurs activités respectives, que l'ensemble des risques est identifié, que des contrôles appropriés ont été mis en place et qu'ils sont réalisés ; et
- (iii) l'Inspection Générale qui contrôle la qualité du dispositif.

Un certain nombre de procédures et d'indicateurs ont été mis en œuvre pour le suivi de ces risques. Ces derniers font l'objet d'une revue dans différents comités dédiés : Comité de Contrôle Interne d'IDIA (comité en charge du suivi des risques), Comité de valorisation (contrôlant les travaux de valorisation du portefeuille) ou encore le Comité Contentieux.

La RCCI est Mme Marie-Odile SCHAAD et le Responsable des Risques est M. Hervé PANZUTI.

2.1.5.4. Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes de la Société est le cabinet PricewaterhouseCoopers.



2.2. A TITRE EXTRAORDINAIRE

Il sera proposé à l'assemblée générale d'approuver la modification des statuts (articles 10.2 et 19.8) afin de préciser les modalités de tenue des registres d'assemblée générale et du conseil d'administration (sous format papier ou électronique) et d'ajouter un article 3 relatif à la durabilité dans le règlement intérieur figurant en annexe des statuts.

3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE AU SENS DES ARTICLES L. 225-37 & S. CCOM

3.1. Liste des conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale

Conformément aux dispositions de l’articles L. 225-37-4 du Code de commerce, le présent rapport détaille en annexe la liste des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales (i.e. les conventions soumises aux dispositions de article L. 225-38 du Code de commerce).

3.2. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de L. 225-37-4 du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social (administrateurs et Directeur Général) durant l'exercice est reprise ci-après :

Mandataire	Représentant permanent	Fonction & mandat	Organe	Société
Olivier GAVALDA		Directeur Général Délégué - Dirigeant effectif, en charge de la Banque Universelle		Crédit Agricole SA
Olivier GAVALDA		Administrateur	Conseil d'administration	Crédit Agricole Assurances
Olivier GAVALDA		Administrateur Vice-Président CA	Conseil d'administration	CA Italia
Olivier GAVALDA		Administrateur Président CA Président Comité des Nominations	Conseil d'administration	Crédit Agricole Consumer Finance
Crédit Agricole S.A.	Olivier GAVALDA	Administrateur	Conseil d'administration	Crédit Agricole Asurances Retraite
Crédit Agricole S.A.	Olivier GAVALDA	Administrateur	Conseil d'administration	Pacifica
Olivier GAVALDA		Administrateur Vice-Président	Conseil d'administration	Predica
Olivier GAVALDA		Administrateur Président	Conseil d'administration	IDIA
Olivier GAVALDA		Administrateur		Crédit Agricole Transitions et Energie
Mandataire	Représentant permanent	Fonction	Organe	Société
Eve DURET		Directrice Filiales et Participations		Crédit Agricole SA
Eve DURET		Président		Crédit Agricole Partenariat
Eve DURET		Administratrice	Conseil d'administration	IDIA
Eve DURET		Membre	Conseil de Surveillance	Amundi AM
Eve DURET		Administratrice	Conseil d'administration	Crédit Agricole Immobilier
Eve DURET		Membre	Supervisory Board	CA Polska
Eve DURET		Administratrice Présidente du Comité d'Audit et des Risques	Conseil d'administration	CA Services Immobilier
Crédit Agricole S.A.	Eve DURET	Administratrice	Conseil d'administration	Crédit Agricole Capital Investissement & Finance
Eve DURET		Présidente - Présidente du Comité de Direction		Delfinances
Eve DURET		Administratrice		CA Leasing & Factoring
Eve DURET		Administratrice Membre du Comité d'Audit Membre du Comité des Risques Présidente du Comité Stratégique		CACEIS
Eve DURET		Administratrice		CACEIS Bank
Eve DURET		Membre		LCL Développement
Eve DURET (privé)		Dirigeante		SCI Racine
Eve DURET (privé)		Associée		OTIUM

3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU SENS DES ARTICLES L. 225-37 & S. CCOM

Mandataire	Représentant permanent	Fonction ou mandat	Organe	Société
Olivier CONSTANTIN		Directeur Général		CR Aquitaine
Olivier CONSTANTIN		Administrateur	Conseil d'administration	IDIA
Olivier CONSTANTIN		Administrateur	Conseil d'administration	Grand Sud-Ouest Capital SA
Olivier CONSTANTIN		Président		GSO Innovation
Olivier CONSTANTIN		Administrateur		GSO Financement
Olivier CONSTANTIN		Président		
CR AQUITAINE	Olivier Constantin	Administrateur	Conseil d'administration	BMA
Olivier CONSTANTIN		Membre	Conseil de Surveillance	Crédit Agricole Régions Développement
Olivier CONSTANTIN		Administrateur	Conseil d'administration	Crédit Agricole Leasing & Factoring
Olivier CONSTANTIN		Membre	Comité des Risques	
Olivier CONSTANTIN		Membre	Comité d'Audit	
CR AQUITAINE	Olivier Constantin	Président		SAS Diode Invest
Olivier CONSTANTIN		Administrateur et Président du conseil	Conseil d'administration	Bforbank
CR AQUITAINE	Olivier Constantin	Secrétaire		Fondation pour la Culture et les Civilisations du Vin
Olivier CONSTANTIN		Administrateur		Destination PRO

Mandataire	Représentant permanent	Fonction ou mandat	Organe	Société
Paul CARITE		Directeur Général		Grand Sud-Ouest Capital SA, Grand Sud-Ouest Capital Innovation et Grand Sud-Ouest Capital Financement
		Membre	Bureau Fédéral	FNCA
Paul CARITE		Membre	Commission Marché Clients Innovation	FNCA
Paul CARITE		Membre	Commission Vie Mutualiste et Identité	FNCA
Paul CARITE		Membre	Comité Transitions Energie et Environnement	FNCA
Paul CARITE		Administrateur	Conseil d'administration	Crédit Agricole d'Egypte
Paul CARITE		Président	Comité Risques	Crédit Agricole d'Egypte
Paul CARITE		Membre	Comité Audit	Crédit Agricole d'Egypte
Paul CARITE		Administrateur	Conseil d'administration	IDIA
Paul CARITE		Administrateur	Conseil d'administration	Crédit Agricole CIB
Paul CARITE		Membre	Comité des Risques	Crédit Agricole CIB
Paul CARITE		Administrateur	Conseil d'administration	FONCARIS
Paul CARITE		Membre	Comité des Engagements	FONCARIS
Paul CARITE		Administrateur	Conseil d'administration	SAS Rue de la Boétie
Paul CARITE		Administrateur	Conseil d'administration	SACAM Participations
Paul CARITE		Membre	Conseil de gérance	SNC SACAM Mutualisation
Paul CARITE		Administrateur	Conseil d'administration	Fonds Indarra
Paul CARITE		Administrateur	Conseil d'administration	Fondation PG

3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU SENS DES ARTICLES L. 225-37 & S. CCOM

Mandataire	Représentant permanent	Fonction	Organe	Société
Emmanuel VEY		Directeur général		CR Champagne Bourgogne
Emmanuel VEY		Vice-Président de l'association		Association Dijon Bourgogne Invest
CRCAM de Champagne Bourgogne	Emmanuel VEY	Administrateur		CATS
Emmanuel VEY		Président		Yschool Club des Mécènes
Emmanuel VEY		Administrateur		Crédit Agricole CIB
		Membre	Comité d'Audit	Crédit Agricole CIB
Emmanuel VEY		Président	Conseil d'administration	CA GIP
Emmanuel VEY		Administrateur Président des comités audit et risques		Bforbank
Emmanuel VEY		Président	Comités Audit et Risques	Bforbank
Emmanuel VEY		Administrateur		SAS Rue La Boétie
Emmanuel VEY		Membre	Conseil de surveillance	SAS In Extenso
Emmanuel VEY		Membre	Comité stratégique	SAS In Extenso
Emmanuel VEY		Président	Conseil d'administration	DELTA
Emmanuel VEY		Administrateur		Credit Agricole Home Loan SFH
Emmanuel VEY		Membre	Comité des risques	Credit Agricole Home Loan SFH
Emmanuel VEY		Administrateur		IDIA
Mandataire	Représentant permanent	Fonction ou mandat	Organe	Société
Jean-Yves CARILLET		Directeur Général		CR Ille et Vilaine
Jean-Yves CARILLET		Président		Unexo Gestion
Jean-Yves CARILLET		Membre du bureau	Conseil d'administration	SAS Rue de la Boétie
Jean-Yves CARILLET		Administrateur	Conseil d'administration	Crédit Agricole Payment Services (Nexecur)
Jean-Yves CARILLET		Administrateur	Conseil d'administration	ACTICAM
Jean-Yves CARILLET		Administrateur	Conseil d'administration	Crédit Agricole Immobilier
Jean-Yves CARILLET		Administrateur		Crédit Agricole Services Immobiliers (CASIM)
Jean-Yves CARILLET		Administrateur	Conseil d'administration	ADICAM
Jean-Yves CARILLET		Administrateur	Conseil d'administration	Crédit Lyonnais (LCL)
Jean-Yves CARILLET		Président	Comité Directeur	AGILOR
Jean-Yves CARILLET		Administrateur	Conseil d'administration	SACAM Participations
Jean-Yves CARILLET		Président		Comité Régional Action Logement (CRAL)
Jean-Yves CARILLET		Membre	Comité Agriculture et Agroalimentaire	FNCA
Jean-Yves CARILLET		Membre	Comité Déploiement Village	FNCA
Jean-Yves CARILLET		Rapporteur	Comité Logement et territoires	FNCA
Jean-Yves CARILLET		Président	Comité Plénier du contrôle interne	Groupe Crédit Agricole
Jean-Yves CARILLET		Secrétaire Général adjoint	Bureau Fédéral	FNCA
Jean-Yves CARILLET		Membre	Commission Marchés Clients et Innovation	FNCA
Jean-Yves CARILLET		Administrateur	Conseil d'administration	IDIA
Jean-Yves CARILLET		Administrateur	Conseil d'administration	ARCADE VVY
Jean-Yves CARILLET		Directeur Général		SAS Logement et Territoire
Jean-Yves CARILLET		Administrateur	Conseil d'administration	Crédit Agricole Midcap Advisors
Jean-Yves CARILLET		Administrateur	Conseil d'administration	BODEMER (Hors Groupe CA)

3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU SENS DES ARTICLES L. 225-37 & S. CCOM

Mandataire	Représentant permanent	Fonction	Organe	Société
Isabelle JOB-BAZILLE		Directrice des études économiques		Crédit Agricole SA
Isabelle JOB-BAZILLE		Membre	Comité de Direction	Crédit Agricole SA
Isabelle JOB-BAZILLE		Administratrice	Conseil d'administration	Crédit Agricole Assurances
Isabelle JOB-BAZILLE		Administratrice	Conseil d'administration	CA Indosuez Wealth (France)
Isabelle JOB-BAZILLE		Administratrice	Conseil d'administration	Crédit Lyonnais (LCL)
Isabelle JOB-BAZILLE		Administratrice	Conseil d'administration	Pacifica
Isabelle JOB-BAZILLE		Administratrice	Conseil d'administration	Predica
		Membre	Comité d'Audit et des Comptes	
Isabelle JOB-BAZILLE		Administratrice	Conseil d'administration	IDIA
Isabelle JOB-BAZILLE		Administratrice	Conseil d'administration	Crédit Agricole Assurance Retraite
Isabelle JOB-BAZILLE		Administratrice		Farm (fin 09/06/2023)
Isabelle JOB-BAZILLE		Administratrice	Conseil d'administration	Cercle Turgot

Mandataire	Représentant permanent	Fonction	Organe	Société
Olivier NICOLAS		Directeur de la Banque des Entreprises, Institutionnels, Gestion de Fortune et Banque Privée		Crédit Lyonnais (LCL)
Olivier NICOLAS		Membre	Comité de direction	Crédit Agricole S.A.
Olivier NICOLAS		Membre	Comité de Surveillance	CA Titres
Olivier NICOLAS		Membre	Comité de Surveillance	LCL Croissance
Olivier NICOLAS		Administrateur	Conseil d'administration	IDIA

Mandataire	Représentant permanent	Fonction ou mandat	Organe	Société
Manuel LEAL		Directeur Général		IDIA
Manuel LEAL		Gérant financier		IDIA
Manuel LEAL		Membre	Comité Stratégique	GROUPE PAMPROEUF
IDIA	Manuel LEAL	Censeur	Conseil d'administration	PAPREC HOLDING
IDIA Participations	Manuel LEAL	Membre	Comité Investisseurs	COSMOBILIS
IDIA Participations	Manuel LEAL	Membre	Conseil de Direction	CFO (Cie Financière de l'oriel) - COMPAGNIE FRUITIERE
IDIA Participations	Manuel LEAL	Représentant de la masse	AG Obligataires	GROUPE PAMPREUF
Crédit Agricole Régions Développement	Manuel LEAL	Membre	Comité de Surveillance	MERICQ INVESTISSEMENTS
Crédit Agricole Régions Développement	Manuel LEAL	Membre	Comité Stratégique	VECTORYS INVEST
CA Transitions A	Manuel LEAL	Membre	Comité de Surveillance	VSH (VALUESTATEHOTELS)
SOFIPAR	Manuel LEAL			SODIAAL
IDIA Participations	Manuel LEAL	Censeur	Comité Stratégique	AVRIL INDUSTRIE (Pôle animal)

Les mandats exercés par Mme Anne-Caroline PACE-TUFFERY, Directrice Générale jusqu'au 14 janvier 2024 :

Mandataire	Représentant permanent	Fonction ou mandat	Organe	Société
Anne-Caroline PACE-TUFFERY		Directrice Générale		IDIA
Anne-Caroline PACE-TUFFERY		Membre	Conseil de surveillance	SEFA
AC PACE-TUFFERY		Censeur	Comité de surveillance	Supernova Invest
Crédit Agricole Régions Développement	AC PACE-TUFFERY	Membre	Comité de suivi	Janvier Labs
IDIA	AC PACE-TUFFERY	Censeur	Conseil d'Administration	Paprec Holding
Crédit Agricole Régions Développement	AC PACE-TUFFERY	Membre	Comité Investisseurs	Cosmobilis

3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU SENS DES ARTICLES L. 225-37 & S. CCOM

Les mandats exercés par M. Jean-Pierre TOUZET qui a exercé l'intérim en qualité de Directeur Général entre le 15 janvier 2024 et le 27 mars 2024 :

Mandataire	Représentant permanent	Fonction ou mandat	Organe	Société
M. Jean-Pierre TOUZET		Directeur Agri-Agro, Garantie et Capital Développement		Crédit Agricole SA
M. Jean-Pierre TOUZET		Directeur Général		IDIA
M. Jean-Pierre TOUZET		Membre	Conseil de surveillance	Crédit Agricole Régions Développement
M. Jean-Pierre TOUZET		Administrateur	Conseil d'administration	FONCARIS

Par ailleurs, les mandats exercés par M. Xavier MUSCA, administrateur et Président du Conseil d'administration qui a quitté ses fonctions le 9 février 2023 :

Mandataire	Représentant permanent	Fonction	Organe	Société
Xavier MUSCA		Directeur Général		Crédit Agricole CIB
Xavier MUSCA		Membre	Comité de Direction Générale	Crédit Agricole CIB
Xavier MUSCA		Membre	Comité Exécutif	Crédit Agricole CIB
Xavier MUSCA		Membre	Comité Exécutif	Crédit Agricole S.A.
Xavier MUSCA		Président	Conseil d'administration	CACEIS BANK
Xavier MUSCA		Président	Conseil d'administration	IDIA
Xavier MUSCA		Administrateur		AROP
Xavier MUSCA		Administrateur		CAPGEMINI
Xavier MUSCA		Président	Comité d'Audit et des risques	CAPGEMINI
Xavier MUSCA		Membre	Comité d'éthique et gouvernance	CAPGEMINI
Xavier MUSCA		Président Administrateur	Conseil d'administration	CA Consumer Finance
Xavier MUSCA		Vice-Pr. / Administrateur		CA Italia
Crédit Agricole SA	Xavier MUSCA			Crédit Agricole Assurances Retraite
Crédit Agricole SA	Xavier MUSCA	Administrateur		Pacifica
Xavier MUSCA		Vice-Président Administrateur		Predica

3.3. Tableau des délégations d'augmentation de capital

Néant.

* * *

Nous vous invitons à approuver les résolutions que nous soumettons à votre vote.

DocuSigned by:

 91FE2F64CE24459...

Le Conseil d'administration
 M. Olivier Gavalda

ANNEXE – CONVENTIONS FAISANT L’OBJET D’UNE INFORMATION CONFORMEMENT A L’ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

ANNEXE - CONVENTIONS FAISANT L’OBJET D’UNE INFORMATION CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L’ARTICLE L. 225-38 C.COM.							
Nom du FIA	Forme sociale	N° RCS (Nanterre)	Type de convention	Date de signature	Date d'effet (rétroactive)	Date d'échéance/ Fin	Renouvelable tacitement par périodes de
I. CONVENTIONS SIGNED OU MODIFIEES AU COURS DE L'EXERCICE 2023 :							
CA TRANSITIONS A (Dirigeants communs : IDIA, Président de CA Transitions A et partie à la convention)	SAS	801 754 433	Délégation de gestion	11/10/2019 (Avenant en date du 29/12/2023)	11/10/2019 (date d'effet de l'avenant : 26/12/2023)	31/12/2022	1 an
CREDIT AGRICOLE REGIONS DEVELOPPEMENT (« CARD ») (Dirigeants communs : IDIA, Président de CA Transitions A et partie à la convention)	SAS	483 163 549	Délégation de gestion	19/05/2017 (avenant n° 1 en date du 06/12/2021 et avenant n°2 en date du 29/12/2023)	01/01/2017 (date d'effet de l'avenant n°1 : 06/12/2021 et de l'avenant n°2 : 26/12/2023)	31/12/2019	1 an
IDIA PARTICIPATIONS (Dirigeants communs : IDIA, Président de CA Transitions A et partie à la convention)	SAS	438 309 775	Délégation de gestion	04/10/2017 (avenant n°1 en date du 07/02/2020, avenant n°2 en date du 21/12/2022 et avenant n°3 en date du 28/12/2023)	01/01/2017 (date d'effet de l'avenant n°1 : 01/01/2020, de l'avenant n°2 : 01/10/2022 et de l'avenant n°3 : 22/12/2023)	31/12/2019	1 an
IDIA DEVELOPPEMENT (Dirigeants communs : IDIA, Président de CA Transitions A et partie à la convention)	SAS	537 850 265	Délégation de gestion	04/10/2017 (avenant n°1 en date du 07/02/2020, avenant n°2 en date du 21/12/2022 et avenant n°3 en date du 28/12/2023)	01/01/2017 (date d'effet de l'avenant n°1 : 01/01/2020 de l'avenant n°2 : 01/10/2022 et de l'avenant n°3 : 22/12/2023)	31/12/2019	1 an
LCL CROISSANCE (Dirigeants communs : IDIA, Président de CA Transitions A et partie à la convention)	SAS	801 780 958	Délégation de gestion	29/05/2019 (avenant n°1 en date du 17/02/2022 et avenant n°2 en date du 29/12/2023)	01/04/2019 (date d'effet de l'avenant n°1 : 17/02/2023 et de l'avenant n°2 : 26/12/2023)	31/12/2022	1 an
II. CONVENTIONS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE 2023 :							
CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT ET FINANCE (« CACIF ») (IDIA et CACIF ont un actionnaire commun à plus de 10%, Crédit Agricole)	SA	353 849 599	Convention compensatoire de gestion	14/11/2011 (Reconduite chaque année sur autorisation du Conseil)	01/01/2012	31/12/2012	1 an
SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS POUR DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE (« SOFIPAR ») (Dirigeants communs : IDIA, Président de CA Transitions A et partie à la convention)	SAS	304 578 941	Délégation de gestion	04/10/2017 (avenant n°1 en date du 18/06/2018, avenant n°2 en date du 07/02/2020 et avenant n°3 du 21/12/2022)	01/01/2017 (date d'effet de l'avenant n°1 : 01/01/2018, de l'avenant n°2 : 01/01/2020 et de l'avenant n°3 : 01/10/2022)	31/12/2019	1 an
SOFAGRI PARTICIPATIONS (438 309 973 RCS Paris) (Dirigeants communs : IDIA, Président de CA Transitions A et partie à la convention)	SAS	438 309 973	Délégation de gestion	04/10/2017 (avenant n°1 en date du 18/06/2018, avenant n°2 en date du 07/02/2020 et avenant n°3 du 21/12/2022)	01/01/2017 (date d'effet de l'avenant n°1 : 01/01/2018, de l'avenant n°2 : 01/01/2020 et de l'avenant n°3 : 01/10/2022)	31/12/2019	1 an
CREDIT AGRICOLE AGRICULTURE (« CA Agriculture ») (Dirigeants communs : IDIA, Président de CA Transitions A et partie à la convention)	SAS	447 964 594	Délégation de gestion	04/10/2017 (avenant n° 1 en date du 07/02/2020 et avenant n° 2 en date du 21/12/2022)	01/01/2017 (date d'effet de l'avenant n°1 : 01/01/2020)	31/12/2019	1 an
CA TRANSITIONS B (Dirigeants communs : IDIA, Président de CA Transitions A et partie à la convention)	SAS	878 023 746	Délégation de gestion	11/10/2019	11/10/2019	31/12/2022	1 an
CA GRANDS CRUS (« CAGC ») (Dirigeants communs : IDIA, Président de CA Transitions A et partie à la convention)	SAS	447 963 539	Délégation de gestion	25/07/2016 (avenant en date du 07/02/2020)	01/01/2016 (date d'effet de l'avenant : 01/01/2020)	31/12/2018	1 an
GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS (« GCI ») (Dirigeants communs : IDIA, Président de CA Transitions A et partie à la convention)	SAS	379 231 731	Délégation de gestion	25/07/2016 (avenant en date du 07/02/2020)	01/01/2016 (date d'effet de l'avenant : 01/01/2020)	31/12/2018	1 an
SOCIETE CIVILE DE PORTAGE FORESTIERS & FONCIERS (« SCPPF ») (Dirigeants communs : IDIA est gérant du FIA)	Société civile	344 044 359	Délégation de gestion	18/06/2018	01/01/2018	31/12/2019	1 an
IDIA (Anne-Caroline Pace-Tuffery, DG d'IDIA)	SA	508 667 094	Convention de mandat social	01/04/2022 Convention de mandat reprenant les dispositions validées par le Conseil d'administration du 01/04/2022, qui a désigné Mme Pace-Tuffery en qualité de Directrice Générale, à savoir les éléments de rémunération (fixe et variable) et les avantages en nature (souscription d'une assurance chômage privée, maintien du bénéfice des régimes de frais de santé et prévoyance complémentaire, maintien du bénéfice du régime de retraite supplémentaire « article 82 », attribution d'un véhicule de fonction). Son contrat de travail antérieur est suspendu le temps de l'exercice de son mandat. Ces éléments de rémunération variable pour 2022 (à verser en 2023) ont été validés par le Conseil du 09/02/2023 et les objectifs relatifs à la partie variable pour 2023 ont été fixés lors de la séance du Conseil du 27 juin 2023, lesquelles décisions valent renouvellement tacite de la convention de mandat auquel elles se rapportent à effet du 1 ^{er} janvier 2023.	01/04/2022	14/01/2024 (démission d'Anne-Caroline Pace-Tuffery de son mandat)	3 ans (renouvelable)
III. CONVENTIONS AYANT PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE 2023 :							
Néant							
IV. CONVENTIONS CONCLUES POST CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023 :							
IDIA (Manuel LEAL, DG d'IDIA)	SA	508 667 094	Convention de mandat social	27/03/2024 Convention de mandat reprenant les dispositions validées par le Conseil d'administration du 27/03/2024, qui a désigné M. LEAL en qualité de Directeur Général, à savoir les éléments de rémunération (fixe et variable) et les avantages en nature (souscription d'une assurance chômage privée, maintien du bénéfice des régimes de frais de santé et prévoyance complémentaire, attribution d'un véhicule de fonction). Son contrat de travail antérieur est suspendu le temps de l'exercice de son mandat.	27/03/2024		3 ans (renouvelable)

IDIA

Société anonyme au capital de 5.000.010 euros
12, place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex
508 667 094 RCS Nanterre

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
(ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU 19 AVRIL 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Le 19 avril, à 9 heures,

Les actionnaires de la société IDIA (ci-après la « **Société** »), société anonyme à conseil d'administration, se sont réunis en assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) (l'« **Assemblée Générale** ») au siège social sis 12, place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex, sur convocation du Conseil d'administration par lettre adressée aux titulaires d'actions nominatives, en application de l'article R. 225-66 du Code de commerce,

Il a été établi dans les conditions prescrites par la loi, une feuille de présence qui a été émargée à leur entrée en séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Olivier GAVALDA, Président du Conseil d'administration.

Est appelée comme scrutateur la société CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE (ci-après « **CACIF** », représentée par son Directeur Général, M. Christophe BLANCHY), laquelle déclare accepter cette fonction.

Le bureau ainsi constitué choisit comme secrétaire Monsieur Jean LEBRETON.

Le Commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers Audit (Mme Agnès HUSSHERR), régulièrement convoqué, étant absent et excusé.

Le Président déclare la séance ouverte, et constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 333.334 actions sur les 333.334 actions composant le capital social (soit la totalité des droits de vote de la Société) et prises en compte pour le quorum, est présent ou représenté, et que l'Assemblée Générale peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Un exemplaire des statuts de la Société ;
- Une copie des lettres de convocation adressées aux propriétaires d'actions nominatives ;
- Une copie des lettres de convocation adressées aux commissaires aux comptes ;
- La feuille de présence de l'Assemblée Générale signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux ;
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- Les projets de résolutions proposées aux voix de l'Assemblée Générale.

Le Président déclare que tous les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société dans le délai légal, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Il rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

I. A titre ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'administration incluant une section sur le gouvernement d'entreprise ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes arrêtés le 31 décembre 2023 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux membres du Conseil d'administration et au Directeur Général ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2023 en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Ratification de la cooptation d'un censeur ;

II. A titre extraordinaire

- Modifications des statuts et du Règlement intérieur du Conseil d'administration ;
- Pouvoir en vue des formalités.

I. A TITRE ORDINAIRE

Première résolution (Arrêté des comptes au 31 décembre 2023 et quitus au Conseil d'administration et au Directeur Général)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés et dont le total du bilan s'élève à 32 421 239 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Conseil d'administration et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution (Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 6 013 878,11 € comme suit :

Résultat de l'exercice	6 013 878,11 €
Report à nouveau antérieur	5 739 389,78 €
Affectation à la réserve légale (5% du résultat de l'exercice jusqu'à 10% du capital)	0,00 €
Résultat distribuable	11 753 267,89 €
Dividende distribué	- 5 833 345,00 €
<i>Soit un dividende par action de :</i>	<i>17,50 €/action</i>
Affectation du solde au compte Report à nouveau	5 919 922,89 €

L'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois (3) derniers exercices sont les suivants :

Exercice 2022	1 800 003,60 €
Exercice 2021	0,00 €
Exercice 2020	4 900 009,80 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution (*Approbation des conventions réglementées relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce*)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et autorisées par le conseil, approuve lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution (*Ratification de la nomination en tant que censeur de M. Jean-Pierre TOUZET*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la nomination, décidée par le Conseil d'administration du 27 septembre 2023, de Monsieur Jean-Pierre TOUZET, en qualité de Censeur du Conseil d'administration de la Société pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II. A TITRE EXTRAORDINAIRE

Cinquième résolution (*Modification des Statuts et du Règlement intérieur*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve la modification des statuts suivantes visant à préciser les modalités de tenue des registres (assemblée générale et conseil d'administration) et ajouter un article 3 relatif à la durabilité dans le règlement intérieur figurant en annexe des statuts :

- Article 10.2 des statuts : « *La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur des comptes individuels et dans le registre des mouvements de titres tenus à cet effet par la Société, pouvant être tenu sur papier ou de manière électronique, dans les conditions et selon les modalités précisées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.* » ;
- Article 19.8 des statuts : « *Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et contenant toutes les indications prévues par la réglementation en vigueur. Ces procès-verbaux sont insérés dans un registre spécial (pouvant être tenu sur papier ou de manière électronique) ou portés sur des feuilles mobiles dans les mêmes conditions que celles prévues pour les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.*

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, par un Administrateur exerçant/délégué temporairement dans les fonctions de président, le Directeur Général, par le secrétaire de l'assemblée ou par un fondé de pouvoir habilité à cet effet. En cas de liquidation de la Société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur. »

- Article 3 du Règlement intérieur (Démarche de prise en comptes de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance) : « *Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen*

et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, il est précisé qu'IDIA peut être affecté par un certain nombre de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui peuvent avoir un impact négatif sur la valeur aussi bien d'IDIA que les fonds gérés ou conseillés ou les entreprises dans lesquelles ces derniers sont investis.

Face à ce risque, IDIA :

- *Prend en compte l'ESG dans les Fonds et dans les processus d'investissement des fonds gérés ou conseillés ;*
- *A inclus des objectifs dans l'évaluation des collaborateurs au travers de sa politique de rémunération, qui intègre des critères de durabilité ;*
- *Informe les investisseurs à la fois au niveau des statuts ou règlements des fonds et des rapports périodiques, sur la prise en compte de ces critères environnementaux et sociaux.*

Les actions ainsi menées par IDIA portent sur l'amélioration du profil environnemental de l'investissement (comme l'efficacité énergétique, la production et la consommation d'énergie propre, le traitement de l'eau et des déchets, les mesures anti-pollution, les mesures de protection de la biodiversité, la gestion des ressources) ou social (comme l'inclusion, la santé et le bien-être, la sûreté et la sécurité). Il est à noter que ces améliorations peuvent imposer des coûts ainsi que des investissements et des efforts matériels dont les retours économiques peuvent être incertains. L'évaluation de l'impact des risques de durabilité sur la performance et les rendements des fonds peut donc être difficile à prévoir, car les risques de durabilité peuvent entraîner des pertes attendues et des pertes inattendues, et est soumise à des limitations inhérentes telles que la disponibilité et la qualité des données utilisées.

Par ailleurs, si les risques de durabilité se matérialisent en ce qui concerne les investissements des fonds gérés ou conseillés par IDIA, ils peuvent avoir des répercussions sur d'autres types de risques, tels que le risque de réputation pour lesdits fonds et IDIA.

Enfin, IDIA revoit de manière périodique l'ensemble de ces critères et politiques pour une mise à jour si nécessaire. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution (Pouvoir en vue des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité ou tout dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * * * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

DocuSigned by:

Olivier Gavalda

91FE2F64CE24459...

Le Président

M. Olivier GAVALDA

DocuSigned by:

Christophe BLANCHY

312134B18D85425...

Le Scrutateur

CACIF, représentée par
M. Christophe BLANCHY

DocuSigned by:

Jean LEBRETON

16847B40A24F495...

Le Secrétaire

M. Jean LEBRETON

ANNEXE

Au 31 décembre 2023

1. Cadre juridique et financier et faits marquants de l'exercice

1.1. Cadre juridique et financier

IDIA, société anonyme à conseil d'administration, exerce à titre principal, la gestion de plusieurs fonds d'investissement alternatifs ainsi que la fourniture de services d'investissement ou complémentaires aux services d'investissement et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, en France et à l'étranger se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

IDIA est détenue à 99.9997% par CREDIT AGRICOLE SA et à 0.0003% par CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE.

1.2. Environnement économique et financier en 2023

Poursuite de la guerre en Ukraine et tension au Moyen Orient, inflation, hausse des taux, pénuries, catastrophes météorologiques : 2023 a été riche en événements, avec un impact fort sur notre économie. L'année 2023 se termine sur une tendance désinflationniste sous les effets conjugués de l'arrêt de la hausse des prix des denrées alimentaires et de la baisse des prix de l'énergie, avec une particularité pour la France qui a bénéficié du bouclier tarifaire mis en place de 2021 jusqu'en août dernier.

Ainsi, après avoir dépassé les 7 % selon Eurostat, l'inflation en France devrait s'établir sur l'année à 4,9% (vs. 5,2% en 2022 en France et 5,9% dans l'Union Européenne pour 2023) selon l'Insee. En 2024, cette tendance devrait se poursuivre et ramener l'inflation à un niveau proche de 2 %, cible d'inflation pour toutes les banques centrales de la planète (la BCE tablant en effet sur une hausse des prix à 2,7% en 2024 et l'Insee sur 2,5% à la mi-2024). Ainsi, les prix resteront durablement plus élevés, mais avec un retour à un rythme de hausse, considéré comme normal.

Côté croissance, la France a très nettement ralentie avec un taux de croissance qui devrait s'établir à 0,8% (vs 2,5% en 2022 pour la France et 0,5% en 2023 dans l'Union Européenne) selon les dernières informations disponibles. En 2024, elle devrait connaître une légère reprise de la consommation tirée par la désinflation et le rattrapage salarial sur la période inflationniste passée. Néanmoins, les perspectives économiques restent moroses pour 2024 avec une croissance évaluée à 0,8% du PIB.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Principes comptables

Les comptes au 31 décembre 2023 de IDIA sont établis selon les principes comptables généralement admis, conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03, modifié par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07, ainsi que dans le respect du principe de prudence et des règles :

- De continuité de l'exploitation,
- De permanence des méthodes,
- D'indépendance des exercices.

La règle de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

2.2. Passage aux normes IFRS

Intégrée dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA, IDIA applique les normes et recommandations émises par le groupe dans le cadre du passage aux normes IFRS au 1er janvier 2007.

2.3. Méthodes Comptables

Chiffre d'affaires

En matière de mandat de gestion, le chiffre d'affaires est constitué de commissions qui sont enregistrées conformément aux mandats signés avec les différentes sociétés du Groupe.

2.4. Méthodes d'évaluation

2.4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des immobilisations correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les amortissements sont généralement calculés en fonction de la durée normale d'utilisation selon les critères suivants :

- | | |
|---|--------|
| - Agencements et installations | 10 ans |
| - Matériel de bureau et matériel informatique | 4 ans |
| - Mobilier de bureau | 5 ans |
| - Logiciels | 5 ans |

2.4.2. Titres de participation

Les titres enregistrés sous cette rubrique sont destinés à contribuer à l'activité d'IDIA ; ils sont conservés durablement et présentent un caractère stratégique.

Leur évaluation se fait à la valeur d'usage. Les principaux critères retenus pour la détermination de cette valeur sont l'actif net, la valeur de marché, les données prévisionnelles et l'utilité pour IDIA de détenir cette participation.

2.4.3. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Ces titres sont enregistrés pour leurs valeurs historiques. Les frais accessoires des titres acquis sont inclus dans le coût d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à l'évaluation de ce portefeuille, titre par titre.

La Société applique, pour l'évaluation de ses titres, les méthodes définies par les organismes professionnels du Capital Investissement, notamment l'AFIC.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque, pour un titre, la valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient

2.4.4. Prêts et comptes courants

Les prêts et comptes courants sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas où apparaîtrait, en fin d'exercice, une perte probable.

2.4.5. Créances d'exploitation

En application des règles générales d'évaluation du PCG, les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale, et par prudence, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'apparaît une perte probable.

2.4.6. Valeurs Mobilières de Placement et trésorerie

Les titres de placement sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat à l'exclusion des frais d'acquisition comptabilisés immédiatement en charges.

Les obligations sont enregistrées pour leur valeur au pied de coupon.

Les prêts et instruments de trésorerie sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est estimée en tenant compte du prix de marché.

Il est constitué une provision pour dépréciation lorsque, pour une même catégorie de titres, la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

3. Notes annexes au bilan*(en Milliers d'Euros)***3.1. Actif****3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles**

	Valeur brute au 31.12.2022	Acquisitions	Cessions & Transfert	Valeur brute au 31.12.2023
Immobilisations incorporelles	1 605	34	8	1 631
Immobilisations corporelles	7	12	-	19
TOTAL	1 612	46	8	1 650

3.1.2. Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

	Amortissements au 31.12.2022	Dotations	Reprises	Amortissements au 31.12.2023
Immobilisations incorporelles	1 087	312	-	1 399
Immobilisations corporelles	6	3	-	9
TOTAL	1 093	315	-	1 408

3.1.3. Titres de participation

Au 31 décembre 2023, IDIA ne détient en titres de participation qu'une action de la SCPFF inscrite pour 0,60 €.

	Valeur brute au 31.12.2022	Acquisitions	Cessions & Transfert	Valeur brute au 31.12.2023
	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

3.1.4. Provisions sur Titres de participation

	Provisions au 31.12.2022	Dotations	Reprises	Provisions au 31.12.2023
	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

3.1.5. Prêts et comptes courants

	Valeur brute au 31.12.2022	Acquisitions	Cessions & Transfert	Valeur brute au 31.12.2023
Compte-courant	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

3.1.6. Créances clients et comptes rattachés – Autres créances d'exploitation

	Valeur brute au 31.12.2023	Valeur brute au 31.12.2022
Créances clients	2 062	1 247
Autres créances	1 209	455
TOTAL	3 271	1 702

Les créances clients sont liées à l'activité de gestion de portefeuille auprès des différentes sociétés du Groupe. En règle générale, toutes ont une échéance inférieure à six mois. Les autres créances représentent principalement des créances envers l'Etat et les organismes sociaux pour 439 K€, ainsi que des frais de constitution de FPCI pour 653 K€, avancés par IDIA pour le compte des fonds, qui seront remboursés par les fonds, après la finalisation de leur création.

3.1.7. Produits à recevoir

	Détail	Montant au 31.12.2023
- Immobilisations Financières		-
- Créances		1 087
Factures à établir	882	
ICNE	205	
Valeurs Mobilières de Placement		-
Disponibilités		-
TOTAL		1 087

IDIA

3.1.8. Charges constatées d'avance

	Valeur brute au 31.12.2023	Valeur brute au 31.12.2022
Charges constatées d'avance	140	156
TOTAL	140	156

3.1.9. Valeurs mobilières de placement

	Valeur brute au 31.12.2022	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31.12.2023
OPCVM	-	31 004	21 944	9 060
Dépôt à terme	5 000	17 000	5 000	17 000
ICNE sur dépôt à terme	3	205	3	205
TOTAL	5 003	48 209	26 947	26 265

3.2. Passif

3.2.1. Capitaux propres

La situation nette a évolué comme suit, au cours de l'exercice :

	Bilan au 31.12.2022	Affectation du résultat	Autres variations	Bilan au 31.12.2023
Capital appelé	5 000	-	-	5 000
Réserve légale	500	-	-	500
Prime de Fusion	-	-	-	-
Report à nouveau	5 175	564		5 739
Résultat	2 364	-2 364	6 014	6 014
TOTAL	13 039	-1 800	6 014	17 253

Le capital social de IDIA est composé de 333 334 actions au nominal de 15 € et est détenu à 99.9997% par CREDIT AGRICOLE SA et à 0.0003% par CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE.

3.2.2. Provisions

Les provisions enregistrées au passif s'analysent comme suit :

	Bilan au 31.12.2022	Dotations	Reprises	Bilan au 31.12.2023
Provisions pour risques	-	23	-	23
Provisions pour charges	2 213	516	1 469	1 260
TOTAL	2 213	539	1 469	1 283

Les provisions pour charges sont constituées d'engagements envers le personnel pour 810 K€ et de 450 K€ de provisions pour litiges sociaux.

3.2.3. Dettes Fiscales et sociales

	Valeur brute au 31.12.2023	Valeur brute au 31.12.2022
Dettes sociales	8 691	7 041
Dettes Fiscales	1 264	2 564
TOTAL	9 955	9 605

3.2.4. Charges à payer

	Détail	Montant au 31.12.2023
- Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		2 309
Fournisseurs Factures non parvenues	2 309	
- Dettes Fiscales et Sociales		8 229
Primes déménagement chargées	-	
Congés Payés	2 327	
Participation et intéressement	1 176	
RVP, Bonus Chargés	4 685	
Autres frais de personnel	-	
CVAE	21	
C3S	16	
Taxe sur les véhicules de société	1	
DOETH	3	
- Autres dettes		
TOTAL		10 538

3.2.5. Eléments concernant les entreprises liées

Postes	31.12.2023
Créances client et comptes rattachés	2 051
Autres créances	17
Banque	2 449
Charges constatées d'avance	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 469
Dettes fiscales et sociales	-
Autres dettes	17
Chiffre d'affaires	28 988
Autres produits financiers	206
Autres charges financières	-
Achats et Prestations de service	1 739

3.2.6. Echéances des créances et dettes selon la durée restant à courir

	Valeur brute au 31.12.2023	A moins d'un an	A plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	2 062	2 062	-
Autres créances d'exploitations	1 209	1 209	-
Créances diverses	-	-	-
TOTAL	3 271	3 271	-
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	3 856	3 856	-
Dettes Fiscales et sociales	9 955	9 955	-
Autres Dettes	75	75	-
TOTAL	13 886	13 886	-

4. Notes annexes au compte de résultat*(en Milliers d'Euros)***4.1. Présentation analytique du compte de résultat**

	2023	2022
Produits du portefeuille	-	-
Produits et frais financiers	493	18
Commissions nettes	29 777	24 743
PRODUIT NET DES ACTIVITES	30 270	24 761
Frais généraux nets	-21 331	-17 008
Amortissements	-315	-311
Provisions pour charges d'exploitation	931	-1 697
RESULTAT COURANT	9 555	5 745
Résultat exceptionnel	16	-140
Participation et Intéressement des salariés aux résultats	-1 116	-687
Impôt sur les bénéfices	-2 441	-2 554
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6 014	2 364

Les commissions nettes correspondent au chiffre d'affaires déduction faite des rétrocessions et honoraires liées aux commissions.

4.2. Note sur le résultat fiscal

Depuis le 23 septembre 2008, IDIA fait partie du périmètre d'intégration fiscale de Crédit Agricole SA. Cela implique l'application du régime de groupe tel que défini aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

La contribution d'IDIA à la dette d'impôt sur les sociétés, aux contributions additionnelles et à l'impôt forfaitaire annuel supportés par Crédit Agricole SA est égale, au titre de chaque période d'imposition, à la cotisation d'impôt sur les sociétés dont elle aurait été redevable si elle avait fait l'objet d'une imposition séparée, déduction faite par conséquent des droits à imputation dont elle aurait bénéficié en absence d'intégration.

Au 31 décembre 2023, le résultat fiscal d'IDIA est de 9 655 K€ et la charge d'impôt correspondante s'élève à 2 441K€.

Résultat avant impôt		Impôt dû	Résultat net
Courant	8 439	-2 445	5 994
Exceptionnel	16	4	20
CT	-	-	-
LT	-	-	-
TOTAL	8 455	-2 441	6 014

IDIA

5. Informations relatives au hors bilan

Néant.

6. Autres informations

6.1. Ventilation du chiffre d'affaires brut par activité et par zone géographique

	France	Etranger	TOTAL
Gestion	29 794	-	29 794
TOTAL	29 794	-	29 794

6.2. Effectif moyen par catégorie

	Cadres & Non cadres CDD	Cadres CDI	Non Cadres CDI	TOTAL
Salariés mis à disposition par Crédit Agricole SA	-	-	-	-
Salariés IDIA	1	64	-	65
TOTAL	1	64	-	65

6.3. Montant global des rémunérations à l'ensemble des organes de direction

Néant.

6.4. Honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 34 K€ prorata de TVA non récupérable inclus.

Il concerne les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, ainsi qu'au titre du contrôle d'un acompte sur dividendes. Aucun autre honoraire n'ayant été occasionné au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre de diligences directement liées.

IDIA

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	(en €)				
	2019	2020	2021	2022	2023
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5 000 010	5 000 010	5 000 010	5 000 010	5 000 010
Nombre des actions ordinaires existantes	333 334	333 334	333 334	333 334	333 334
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
RESULTATS GLOBAUX DES OPERATIONS EFFECTUEES					
Chiffre d'affaires HT	16 614 691	19 744 634	20 199 572	25 201 333	29 793 674
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	4 460 855	7 529 963	5 604 202	6 926 655	7 838 756
Impôt sur les bénéfices	1 357 828	2 049 734	1 479 045	2 553 850	2 440 672
Résultat après impôt, amortissements et provisions	2 602 471	5 162 579	4 173 846	2 364 348	6 013 878
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
RESULTATS DES OPERATIONS REDUITS A UNE SEULE ACTION					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	9,31	16,44	12,38	13,12	16,19
Résultat après impôt, amortissements et provisions	7,81	15,49	12,52	7,09	18,04
Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
Nombre de salariés au 31/12	23	28	35	59	71
Montant de la masse salariale	2 434 218	2 981 650	4 152 511	5 285 532	8 500 404
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	306 275	303 261	445 139	686 882	1 115 713
Charges pour mise à disposition de personnel appartenant à d'autres entreprises	-	-	-	-	-